

Les conditions

- ◆ Etre domicilié ou exercer une activité professionnelle sur le territoire de la Communauté des Communes du Pays d'Olmes
- ◆ Les demandes d'inscription sont étudiées régulièrement en fonction de leur antériorité.
- ◆ La demande d'inscription sera prise en compte uniquement après le dépôt du dossier complété et accompagné des documents demandés, au plus tôt 6 mois avant la date d'accueil souhaitée.
- ◆ Une réponse est apportée aux familles 2 mois avant la date d'accueil souhaitée.

Les démarches

Retirer le dossier d'inscription

- ◆ auprès du CIAS Pays d'Olmes, 32 rue Jean Jaurès, 09300 Lavelanet.
- ◆ Ou le télécharger sur le site paysdolmes.org
- ◆ Ou le demander par mail auprès du Guichet unique

Retourner le dossier

- ◆ auprès du Guichet unique petite enfance par mail, courrier ou sur rendez-vous

Les documents à fournir

- ◆ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ◆ Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité avec le nom de l'enfant
- ◆ Copie carnet de santé pages vaccinations
- ◆ Acte d'engagement ci-joint à compléter à la naissance de l'enfant
- ◆ Copie recto-verso du dernier avis d'imposition *si non allocataire CAF ou MSA*
- ◆ Attestation de travail en cas de résidence hors Communauté des Communes Pays d'Olmes
- ◆ Extrait du jugement en cas de divorce ou séparation

Présentation des structures petite enfance

Crèche collective Multi accueil

Accueil des enfants
en collectivité



Du lundi au vendredi
De 8H00 à 18H00

Maison de La Petite Enfance
39, rue Jean Jaurès
09300 LAVELANET

Accueil familial

Accueil des enfants au domicile
d'une assistante maternelle
employée par le C.I.A.S. Pays d'Olmes



Du lundi au vendredi
De 7h30 à 18h30

Relais Assistantes Maternelles

lieu d'information,
de rencontre et d'animation.
Parents, assistantes maternelles,
enfants, garde à domicile



Du lundi au vendredi
9H/11H30 14H/16H

Lieu d'animation
5 rue Victor Hugo

09300 LAVELANET